

De : Adhérent d'une autre asso de SSB

Envoyé : mardi 6 août 2019 14:07

À : Secretariat General Agglo-Sudsaintebaume <[secretariat.general@sudsaintebaume.fr](mailto:secretariat.general@sudsaintebaume.fr)>

Objet : TR: Organisation et gestion des Déchetteries communautaires

Monsieur le Secrétaire Général de l'Agglo. S.S.B,

Enfin une bonne nouvelle ! Pas si que ça ! Suite à l'information parue dans la revue municipale de La Cadière d'Azur, concernant le « Service gratuit et réservé aux Particuliers et aux Professionnels » d'accès aux déchetteries gérées à présent par l'Agglo, attache téléphonique a été prise ce matin 05 aout 2019 avec celle de BANDOL, mais celle-ci oppose, toujours et formellement, aux artisans du bâtiment son accès pour effectuer tout dépôt.

Cette situation est particulièrement frustrante car criante d'inégalité et de nuisances. En effet, l'accès de la déchetterie est autorisée aux véhicules utilitaires d'entreprise non identifiées, et manifestement, sans que ce soit une dénonciation calomnieuse, bien souvent ces véhicules relèvent d'une activité du bâtiment bien discrète ... parfois même non déclarée, avec des véhicules immatriculés hors département du Var.

Votre secrétariat précise téléphoniquement que le « dossier » est en cours d'étude ! La solution n'est toujours ni concertée, ni convenue, alors que les effets collatéraux perdurent depuis plus de deux ans et ont pour conséquences :

- . Des dépôts sauvages de toute sorte en rase campagne.

- . Ces dépôts sauvages persistants des mois, non nettoyés par l'Agglo pourtant gestionnaire. (Cf quelques photos parues dans le dernier bulletin municipal).

- . Une suspicion d'ingérence commerciale afin de contourner les effets d'un impôt déguisé supplémentaire à charge par les Professionnels évincés de le répercuter sur la clientèle, alors que Particuliers comme Professionnels ont payé l'implantation et la construction de ces déchetteries par leur contribution aux impôts territoriaux.

Pourtant des solutions équitables et logiques auraient pu être trouvées depuis longtemps dans un cadre paritaire et non autoritaire, entre Elus et Professionnels, notamment :

- . Pour les véhicules utilitaires, les Professionnels des entreprise artisanales du bâtiment du ressort, se verraient délivrer une carte de libre accès pour l'année civile sur présentation de :

- . cartes grises des véhicules utilitaires et leur assurance.

- . récépissé d'inscription professionnelle (R.C.S. ou Chambre des Métiers) en cours de validité.

- . justificatif URSSAF du paiement des charges patronales et personnelle.

- . justificatif du Trésor Public relatif au paiement des impôts professionnels.

Pour les patentés non-résidents dans le ressort de l'Agglo S.S.B., lesquels n'ont pas contribué

financièrement à la construction des déchetteries, une déclaration préalable avec une participation pourrait être instaurée.

Pour les déposants avec véhicules utilitaires non floqués, l'Agglo. S.S.B. pourrait apporter sa contribution à la lutte contre le « travail dissimulé ».

Bien entendu, pour bien entendre ce qui précède, il convient de se rappeler les motifs initialement avancés pour répondre aux récriminations des Professionnels évincés, à savoir : « on a constaté que les véhicules de nombreux déposants étaient immatriculés dans le département limitrophe et n'avaient ainsi pas contribué au coût d'implantation de nos déchetteries ».

Je vous remercie de nous avoir lu et restons dans l'attente des solutions envisagées, mais bien entendu toujours à votre disposition.

Bien sincèrement.

Pour la voix de vos administrés évincés de dépôts en déchetterie et/ou les nuisances des dépôts sauvages :

Signature

La seule réponse reçue à ce jour 31 août 2019 par notre correspondant

De: "Secretariat General Agglo-Sudsaintebaume" <[secretariat.general@sudsaintebaume.fr](mailto:secretariat.general@sudsaintebaume.fr)>

Envoyé: Mardi 6 Août 2019 14:22:39

Objet: RE: Organisation et gestion des Déchetteries communautaires

Monsieur,

J'accuse réception de votre mail et je le transmets à l'enregistrement pour traitement.

Cordialement.

Florence COMBES

Secrétariat Général

04.94.98.26.61

[secretariat.general@sudsaintebaume.fr](mailto:secretariat.general@sudsaintebaume.fr)